



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

GÉNÉRALITÉS

- L'inscription est annuelle (du 25 Août au 25 Août de l'année suivante). La cotisation comporte les frais d'inscription, une participation pour les cours, les engagements aux compétitions organisées par la FFGYM et la licence de la FFGYM. Cette licence intègre une assurance de responsabilité civile et individuelle. Chaque adhérent a donc une couverture d'assurance. Tout licencié peut souscrire personnellement un contrat d'assurance complémentaire, en vue d'obtenir des garanties supplémentaires.
- Les gymnastes ne sont admises à suivre les séances d'entraînement qu'après avoir apporté le dossier d'inscription complet. (2 cours d'essai possible pour les débutantes). **Aucun remboursement ne sera fait après 1 mois de cours.** Dans tous les cas la participation à la tenue ne sera pas remboursée.
- Le certificat médical est obligatoire et sera à fournir impérativement avant fin septembre sinon l'enfant ne sera plus accepté en cours.
- Tout changement (adresse, téléphone, école) doit être signalé au secrétariat du club. L'ordre, l'exactitude et la politesse sont les qualités normales d'une gymnaste.
- Toutes les gymnastes doivent se présenter aux entraînements en tenue de club (t-shirt club + legging noir ou short noir + socquettes blanches ou demi-pointes pour les groupes performance). Nous conseillons de mettre les noms sur les vêtements, laisser les bijoux à la maison, le club déclinant toute responsabilité en cas de vol ou de perte. Il est demandé aux gymnastes de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires. En cas de vol, le Club ne pourra être tenu pour responsable. **Les bijoux sont à éviter (risque de perte, de casse ou de blessure). De plus, ils sont interdits lors des compétitions.** Apporter une gourde
 - **Les cheveux doivent être attachés** en queue de cheval ou chignon. (Après plusieurs avertissements l'entraîneur peut être amené à refuser la gymnaste).
 - Les portables devront être éteints et posés sur la table dans la salle ainsi que tous les objets de valeur indispensables.
 - Les chewing-gums sont interdits et il est interdit de manger dans la salle.
- **Pour des raisons de sécurité et selon le règlement du stade Louis II les parents ne sont pas admis dans la salle de gymnastique.**
- Les parents sont tenus de s'informer de la présence des entraîneurs avant de laisser seule leur enfant au stade.
- Les gymnastes des groupes loisirs doivent être à l'heure et sont tenues d'attendre leur entraîneur dans le hall du stade Louis II et de ne pas descendre seules dans la salle de gymnastique.
- Les horaires d'entraînement doivent être respectés sous peine de se voir refuser l'accès à la salle.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Les gymnastes doivent être présentes 5 minutes minimum dans le hall du stade avant l'heure effective du cours.

- Les parents sont tenus d'être présents dans le hall du stade à l'heure de la fin des cours de leur enfant.

- Les gymnastes qui au cours de l'année d'inscription tiendront des propos insolents et irrespectueux, envers les entraîneurs, les membres du bureau, ou les autres gymnastes, seront passibles d'une sanction qui pourra aller jusqu'à l'exclusion. De ce fait ils ne pourront plus pratiquer la gymnastique au sein du club pendant l'année d'inscription.

- Le comité directeur exerce le pouvoir disciplinaire et sur décision de celui-ci, un membre peut être sanctionné pour tout motif grave qui pourrait nuire aux intérêts et au bon renom de l'association ou refus du paiement de l'adhésion. Les sanctions peuvent être les suivantes :

- Blâme
- Exclusion temporaire
- Exclusion définitive

- Toute sanction provoquera l'envoi d'un courrier électronique aux parents leur expliquant la faute, en mentionnant le manquement au présent règlement.

PARTICULARITÉS PROPRES AUX GROUPE DE PERFORMANCE

(CF, espoirs et compétition)

- Il est interdit aux gymnastes inscrites à l'association « Monaco Gymnastique Rythmique » en performance ou Elite, d'aller s'entraîner dans un autre club de gymnastique rythmique sans accord et demande de la directrice technique.
- **Seuls les cadres techniques sont habilités à décider de la catégorie dans laquelle doit évoluer une gymnaste, en conséquence les groupes seront déterminés par la directrice technique et les entraîneurs en fonction des capacités des gymnastes. Il en est de même pour l'organisation des équipes de compétition.**

- Les gymnastes des groupes performance sélectionnées par leurs entraîneurs et dont les parents ont accepté cette sélection devront se conformer aux directives des entraîneurs concernant :

- Les entraînements
- Les programmes
- Les compétitions
- Les stages



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Toute contrevenue pourra entraîner une réorientation sur un groupe de loisirs.
- Une gymnaste participera aux championnats, fêtes ou déplacements qu'aux conditions suivantes :
 - **Faire état d'un travail effectif**
 - **D'une assiduité satisfaisante**
 - **Satisfaire à la sélection des entraîneurs**
- Chaque parent s'engage à respecter et ne faire aucune ingérence dans les entraînements, prise de décision technique, choix des programmes, groupes de compétition placés sous l'autorité seule de la Directrice Technique de l'Association.
- Les gymnastes des groupes performance doivent être présentes au rassemblement sur le praticable de début de cours à l'heure exacte de leur entraînement coiffées d'un chignon obligatoire.
- Tout retard devra être justifié et averti préalablement par téléphone ou sms ou par l'application à leur entraîneur.
- Toute absence devra être justifiée par les parents par téléphone, SMS ou mail ou par l'application.
- Chaque gymnaste doit respecter le matériel mis à sa disposition et laisser en ordre les locaux.

COMPÉTITIONS – Déplacements :

- Un calendrier des compétitions sera donné dans le cours du 1er trimestre.
- Des dates de tournoi seront donné durant l'année avec participation financière des parents.
- L'engagement en début de saison sportive dans un groupe compétition doit être réfléchi et responsable. Un manquement à cet engagement porte préjudice aux coéquipières et au travail fourni par l'association.
- Si les dates des week-ends des compétitions étaient connues dès le début de saison sportive, l'organigramme (jours et heures de passage) ne serait communiqué qu'environ 2 semaines avant chaque date effective (cahier des charges fédéral).
- Les parents seront responsables d'accompagner leur enfant sur chaque lieu de compétition ou tournoi (sauf sélection championnat de France, ou décision de l'association pour les tournois).
- En cas d'indisponibilité des parents, une participation financière aux frais de transport et d'hébergement organisé par le club sera demandée par l'association. Cette participation variera selon la distance et les frais engagés. Avant toute compétition, les familles concernées recevront une note d'information fixant les modalités d'organisation.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Les justaucorps de compétition fournis par le club (groupes) seront donnés au lieu de compétition le jour même, ou confiés à un parent du groupe, et rendus à la fin de la compétition ou du gala (sauf avis spécial entraîneurs).
- Les justaucorps fournis par le club pour les individuelles seront loués pour la saison de compétition.
- La gymnaste est responsable de la perte ou détérioration. (Une caution non encaissée est demandée à la location du justaucorps).
- Pour chaque compétition le port de demi-pointes est obligatoire. (Fourni par la gymnaste)
- **La tenue protocolaire (palmarès) est OBLIGATOIRE** (à acheter au club)
- Les gymnastes doivent avoir leur matériel d'entraînement personnel (ex : engin, élastique, poids...)

PARTICULARITÉS PROPRES AUX MEMBRES DIRIGEANTS

(Conseil d'Administration et bureau) :

- Les membres du conseil d'Administration de l'association « Monaco Gymnastique Rythmique » ne peuvent pas faire partie d'un autre Conseil d'Administration dont la dénomination et l'objet est similaire à notre association.
- Les procès-verbaux ne seront uniquement consultables au bureau, et ne seront pas envoyés par mail ou par message aux différents membres du bureau. Pour consulter un procès-verbal il suffira de venir le consulter sur place au bureau.
- Chaque membre du conseil d'Administration s'engage à respecter et de ne faire aucune ingérence dans les entraînements, prise de décision technique, choix des programmes, groupes de compétition placés sous l'autorité seule de la Directrice Technique de l'Association.
- Les membres du conseil d'Administration, qui sont parents de gymnastes en activité, s'engagent à ne pas descendre à la salle de gymnastique pendant leurs entraînements.